



Sauveteurs Secouristes
du Pays Viennois

Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois

Association loi 1901
195 ZA LE REMOULON 38780 PONT EVEQUE

Affiliée à la

Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Association de Protection Civile – fondé en 1899 par Raymond Pitet – reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927

SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

Maintien des Acquis S.S.T.

Objectif de la formation:

Le Sauveteur Secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

Objectif pédagogique :

Définir les conduites à tenir et les techniques de premiers secours à effectuer, ainsi que la connaissance des différents schémas généraux de l'action de secours à appliquer lors des opérations. Cette définition des techniques de premiers secours est basée sur une approche scientifique et la prise en compte des recommandations des sociétés savantes françaises, européennes et mondiales.

L'objectif pédagogique sert à construire et conduire l'action de formation, et à évaluer les capacités acquises.

Moyens pédagogiques et encadrement :

Cette unité d'enseignement « S.S.T », ne peut être dispensée que par des formateurs titulaires du S.S.T de la Fédération Française de sauvetage et de secourisme inscrits sur la liste nationale des formateurs S.S.T.

Les compétences des formateurs S.S.T sont obligatoirement validées au travers :

- du dispositif de certification « acquérir des bases en prévention des risques professionnels ».
- de leurs connaissances en matière de prévention des risques professionnels.
- et des attestations valides de leurs formations continues

La durée de la formation est de 7H en face à face pédagogique

Au sens légal, les actions de formation se déroulent conformément à un programme. Celui-ci est établi en fonction d'objectifs pédagogiques préalablement déterminés, précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre et définit un dispositif permettant d'en suivre l'exécution et d'en apprécier les résultats.

Il existe trois types d'activités pédagogiques :

- activité de découverte : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas
- Activité de démonstration : le formateur ou un autre émetteur (vidéo...) transmet un savoir.
- Activité d'application : les stagiaires appliquent ce qui vient de leur être démontré.

Association loi 1901/Affiliée à la
Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -
Courriel : sspaysviennois@orange.fr

Association de Protection Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927
Siret n°: 418 565 974 00015 - Code APE 9499Z -Agrément n° 38-2021-5A- Arrêté Préfectoral n° 38-2021-07-16-00005 du
16/07/2021 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82380543438 auprès du Préfet de Région Rhône Alpes

Les moyens pédagogiques correspondent à tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concert, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation, défibrillateur de formation.....

Moyens de suivis :

- Feuille d'émargement signée par les stagiaires
- Evaluation formative : elle a pour objet d'informer l'apprenant du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

Modalités d'évaluation :

Une évaluation certificative est mise en place lors du MAC SST

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux défini par L'INRS dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail. Ils sont retranscrits dans une grille de certification (document INRS) et utilisée lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un nouveau Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Contenu de la formation :

- Protéger
- De protéger à prévenir
- Examiner
- Faire alerter
- De faire alerter à informer
- Secourir
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime répond, se plaint de sensations pénibles et/ou présentes des signes anormaux
- La victime répond, elle se plaint de brûlures
- La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements.
- La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, elle respire.
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas.

Association loi 1901/Affiliée à la
Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -
Courriel : sspaysviennois@orange.fr

Association de Protection Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927
Siret n°: 418 565 974 00015 - Code APE 9499Z -Agrément n° 38-2021-5A- Arrêté Préfectoral n° 38-2021-07-16-00005 du
16/07/2021 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82380543438 auprès du Préfet de Région Rhône Alpes